

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 MARS 2011

L'an deux mil onze, le Vendredi 25 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre AUBINAIS.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pierre AUBINAIS, Laurent CIRETTE, Annick FABRE, Annabel FRERET, Bouamra HADJ-DAHMANE, Patricia HARNIST, Thierry JIMONET, Simone MOREL, Didier PIEDNOËL, Pierre THIRIET, Murielle TOURNÉ.

Absents excusés : Olivier FERQUIN, François FILLÂTRE, Claudine HANGUEHARD, Sophie HILLAIRE.

Pouvoir de : François FILLÂTRE à Pierre AUBINAIS, Sophie HILLAIRE à Annabel FRERET.

Secrétaire de séance : Laurent CIRETTE.

Monsieur le Maire demande d'ajouter deux questions à l'ordre du jour :

- Indemnités des Maire et Adjoints
- Nomination d'un délégué au Syndicat de l'École de Musique de Val de Reuil Léry Poses (S.I.E.M.)
- Subvention à l'école

Ordre du Jour

- 1) **Vote du compte administratif, compte de gestion 2010.**
- 2) **Affectation du résultat du compte administratif 2010.**
- 3) **Vote du taux des taxes locales directes.**
- 4) **Budget Primitif 2011.**
- 5) **Demandes de subventions pour travaux 2011.**
- 6) **Indemnités des Maire et Adjoints**
- 7) **SIEGE – Renforcement de réseau.**
- 8) **Titularisation d'un Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles.**
- 9) **C.A.S.E. Convention petits aménagements de voirie.**
- 10) **Régularisation de la vente de la parcelle ZC 408.**
- 11) **Achat parcelles B1982-B1983-B160.**
- 12) **Instauration du droit de préemption sur les commerces.**
- 13) **Modification du POS – Avis du Conseil Municipal.**
- 14) **Annulation de titres sur exercices antérieurs.**
- 15) **Désaffectation et déclassement de la Rue du Comté de Nice**
- 16) **Nomination d'un délégué au S.I.E.M.**
- 17) **Subvention à l'école**
- 18) **CASE : Compte rendu des commissions et conseils de communauté**
- 19) **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28/01/2011**
- 20) **Informations et questions diverses – compte-rendu des commissions.**

1 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2010.

Monsieur le Maire expose les chiffres du compte administratif 2010 :

FONCTIONNEMENT	Budget 2010	Réalisé 2010		
		Mandats et Titres émis	Résultat reporté 2009	TOTAL
Dépenses	972 353,25 €	936 591,04 €		936 591,04 €
Recettes	972 353,25 €	933 461,18 €	48 706,41 €	982 167,89 €
Solde		- 3 129,86 €		45 576,85 €

INVESTISSEMENT	Budget 2010	Réalisé 2010			
		Mandats et Titres émis	Résultat reporté 2009	Intégration des provisions	TOTAL
Dépenses	441 211,38 €	188 065,66 €			188 065,66 €
Recettes	441 211,38 €	284 109,70 €	93 180,70 €	69 100,00 €	446 390,40 €
Solde		+ 96 044,04 €			258 324,74 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2010. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **APPROUVE le compte administratif 2010 de la commune.**

COMpte Rendu du Conseil Municipal du Vendredi 25 Mars 2011

Considérant que le Compte de Gestion du Receveur Municipal fait apparaître le même résultat de clôture, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **APPROUVE le Compte de Gestion 2010.**

2 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010.

Considérant les résultats et le vote d'approbation du Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le compte administratif de la Commune fait apparaître les résultats suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 VOTÉ LE 25 MARS 2011.		
Résultat de fonctionnement 2010		
A	Résultat de l'exercice	45 576,85 €
B	Résultats antérieurs reportés (Ligne 002 du compte administratif 2009)	
C	Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) R 002	45 576,85 €
Résultat d'investissement 2010		
D	Solde d'exécution d'investissement 2010	
	D 001 (besoin de financement)	
	R 001 (excédent de financement)	189 224,74 €
E	Intégration des provisions 2009 & 2010	69 100,00 €
F	TOTAL	258 324,74 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **DÉCIDE** d'affecter le résultat du budget de la Commune au compte **R002** la somme de **45 576,85€** et au compte **R001** la somme de **258 324,74€**.

3 – VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES DIRECTES

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition. Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **VOTE** les taux suivants pour l'année 2011.

	Ancien Taux	Nouveau Taux
Taxe d'habitation	8,62%	8,62%
Foncier Bâti	21,22%	21,22%
Foncier Non Bâti	88,03%	88,03%

4 – BUDGET PRIMITIF 2011

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **VOTE le Budget Primitif 2011 par chapitre** suivant les montants ci-dessous.

FONCTIONNEMENT Dépenses	780 809,00 €
Chapitre 011	197 880,00 €
Chapitre 012	374 190,00 €
Chapitre 022	10 500,00 €
Chapitre 023	55 651,77 €
Chapitre 042	13 971,00 €
Chapitre 65	119 743,00 €
Chapitre 66	873,23 €
Chapitre 67	1 000,00 €
Chapitre 68	7 000,00 €
FONCTIONNEMENT Recettes	780 809,00 €
Chapitre 002	45 576,85 €
Chapitre 013	49 000,15 €
Chapitre 70	78 525,00 €
Chapitre 73	291 000,00 €
Chapitre 74	230 400,00 €
Chapitre 75	22 800,00 €
Chapitre 77	500,00 €
Chapitre 78	63 000,00 €

COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 MARS 2011

Détail des articles 6554 et 6574

Articles	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	Vote 2011
6554		
	ADETMIR (Gîtes de France)	237,72 €
	AMCASE (Association des Maires de la CASE)	150,00 €
	AREHN	80,00 €
	ASI (Association de Services Intercommunale)	3 782,38 €
	Bibliothèque de Val de Reuil	457,35 €
	Éveil musical	2 385,00 €
	Mairie Val de Reuil (animaux errants)	700,00 €
	Relais Assistantes Maternelles	100,00 €
	RASED (Soutien Scolaire)	77,85 €
	SIEM (École de musique)	13 631,00 €
	Union des Maires	208,00 €
	La Seine en Partage	110,70 €
	La Semaine des 4 Jeudis	80,00 €
	TOTAL 6554 (Contribution organismes regroupement)	22 000,00 €
6574		
	ACATIP	500,00 €
	Anciens Combattants (UNC)	230,00 €
	A.S.V.V.P.	500,00 €
	BALAHOUTS (Tennis)	700,00 €
	Batellerie	2 000,00 €
	Subvention à un sportif de haut niveau	500,00 €
	Comité des Fêtes	4 800,00 €
	Coopérative Scolaire	2 750,00 €
	Coopérative scolaire – Classe de découverte	4 000,00 €
	Escalad'Eure	800,00 €
	Les Vieux Travailleurs de Poses	3 150,00 €
	Les Amis de Saint Quentin	500,00 €
	La Pause des Parents	150,00 €
	SNSM	500,00 €
	Souvenir Français	370,00 €
	Fête de la Peinture	200,00 €
	Divers	274,40 €
	Total Associations Posiennes	21 924,40€
	APURE	30,00 €
	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	35,60 €
	Total Associations extérieures	75,60 €
	TOTAL 6574 (Associations)	22 000,00 €

Monsieur Didier PIEDNOËL présente un tableau prévisionnel de remboursements d'emprunts.

Ce tableau permet une projection jusqu'en 2021 des annuités d'emprunts. Et grâce au graphique, il est aisé de visualiser instantanément quelles seront les années où la commune aura une charge d'annuités plus importante. Ce tableau sera actualisé en fonction des emprunts contractés.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 MARS 2011

INVESTISSEMENT Dépenses	681 710,00 €
Chapitre 020	9 000,00 €
Chapitre 16	14 183,57 €
Opération 169 – École	2 200,00 €
Opération 184 – Église	40 000,00 €
Opération 186 – PLU -	25 000,00 €
Opération 204 – Cimetière reprise de concessions	5 000,00 €
Opération 205 – Mairie	39 127,40 €
Opération 206 – Mini stadium	20 000,00 €
Opération 209 – SIEGE Candélabres Chemin du Halage	13 900,99 €
Opération 212 – Achat matériels	22 300,00 €
Opération 214 – Petits aménagements de voirie	12 251,16 €
Opération 215 – Achat Maison Comté de Foix	42 000,00 €
Opération 216 – SIEGE – Rue des Masures	86 739,30 €
Opération 217 – SIEGE – Rue de l'Église	3 500,00 €
Opération 218 – Modification du P.O.S.	3 000,00 €
Opération 220 – Réfection ruelles	70 000,00 €
Opération 222 – Gîte	500,00 €
Opération 223 – SIEGE Mesnil tranche1	58 411,38 €
Opération 224 – SIEGE Église poste transfo	8 361,20 €
Opération 225 – SIEGE – Renforcement réseau Mesnil	10 035,00 €
Opération 226 – SIEGE Péniche Ophélie	2 700,00 €
Opération 227 – Barrières Barrage École	30 000,00 €
Opération 228 – Achat terrain Mesnil	13 500,00 €
Opération 229 – 50 Rue des Masures	4 000,00 €
Opération 230 – Achat terrain ANSEAUME	83 000,00 €
Opération 231 – Achat 94 Rue des Masures	63 000,00 €
INVESTISSEMENT Recettes	681 710,00 €
Chapitre 001	258 324,74 €
Chapitre 021	55 651,77 €
Chapitre 040	13 971,00 €
Chapitre 10	26 200,00 €
Opération 184 – Église	40 000,00 €
Opération 205 – Mairie	8 114,62 €
Opération 206 – Mini stadium	2 000,00 €
Opération 209 – SIEGE Candélabres Chemin du Halage	13 900,99 €
Opération 215 – Achat Maison Comté de Foix	30 000,00 €
Opération 216 – SIEGE – Rue des Masures	86 739,30 €
Opération 220 – Réfection ruelles (Rue du Roussillon)	70 000,00 €
Opération 223 – SIEGE Mesnil tranche1	58 411,38 €
Opération 224 – SIEGE Église poste transfo	8 361,20 €
Opération 225 – SIEGE – Renforcement réseau MESNIL	10 035,00 €

5– DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX 2011

Monsieur le Maire demande de l'autoriser à faire des demandes de subventions pour les travaux 2011. Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander des subventions pour les travaux 2011, à la CASE pour les travaux d'enfouissement de réseaux et l'achat du terrain au Mesnil, au Conseil Général, à la Préfecture au titre de la DGE et à la CAF pour les travaux d'aménagement du mini stadium

6– INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Maire propose de revaloriser les indemnités du Maire et des Adjointes et donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions des Maires Adjointes, et l'invite à délibérer.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 MARS 2011

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires seront inscrits au budget municipal
- Considérant que le nombre d'Adjoints a été fixé à QUATRE par délibération du 14 Mars 2008,
- Considérant que la Commune compte 1 133 habitants, **DÉCIDE** :

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} Avril 2011, le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints est dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 et 2123-24 fixée aux taux suivants :

Maire : 40,00 % de l'indice 1015

Adjoint : 13,5% de l'indice 1015

Article 2 : Le montant maximum des crédits ouverts au budget de la Commune pour le financement des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints est égal au total de l'indemnité du Maire et du produit de l'indemnité d'Adjoint par 4.

Article 3 : Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Article 4 : Les indemnités seront revalorisées en cas d'augmentation de l'indice 1015 sans nouvelle délibération.

7- SIEGE – RENFORCEMENT DE RÉSEAU

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'une chute de tension de plus de 12% a été atteinte au niveau du Quai de Seine. Il convient de prévoir un renforcement de réseau à cet endroit.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les travaux de renforcement de réseau,
- **DIT** que la participation communale s'élèvera à 10 035 € pour un coût total d'opération de 40 000 € TTC.

Ces travaux sont prévus au budget primitif 2011 Opération 225.

8- TITULARISATION D'UN AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES

Monsieur le MAIRE propose de titulariser Mme Marie NIGRON, Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles 1^{ère} classe.

Elle a été nommée stagiaire le 1^{er} Avril 2010.

Sa période de stage est satisfaisante et il est proposé de la titulariser au 1^{er} Avril 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **ACCEPTE** de titulariser Mme Marie NIGRON au 1^{er} Avril 2011.

9- CONVENTION PETITES AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE

Le Conseil Communautaire du 21 Janvier 2010 a délibéré sur le principe de permettre la réalisation des petits aménagements de voirie, ne constituant pas une opération budgétaire spécifique.

Les travaux sont cofinancés par la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE, sous forme de fonds de concours, il reste à la charge de la Commune 32,5 % du coût de l'opération.

Il vous est proposé de passer une convention avec la CASE pour l'aménagement du parking Place de la République, dépenses inscrites au BP 2011 Opération 214.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les travaux, à signer la convention avec la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE et tous actes afférents à ce dossier.

10- RÉGULARISATION DE LA PARCELLE ZC 408

En 1982, M. et Mme GRIS devait acheter à la commune la parcelle de terrain sur laquelle est construite leur maison.

Le dossier n'avait pas abouti et le terrain est toujours propriété communale.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 MARS 2011

Monsieur le Maire propose de régulariser la situation conformément à l'engagement qui avait été pris dans une délibération le 9 Avril 1982.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régulariser la vente de la parcelle ZC 408 d'une superficie de 1 385 m², moyennant le prix de 2 111,42€, conformément aux conditions fixées par la délibération du 9 Avril 1982,
- **AUTORISE** suite à la demande de Mme GRIS à régulariser la vente au profit de son fils M. Dominique GRIS,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes afférents à ce dossier, avec la faculté de se substituer un adjoint.

11- ACHAT PARCELLE B 1982-B 1983-B160

Le conseil a délibéré lors du précédent conseil sur l'achat de la parcelle B 1983, en prévision d'y aménager un parking. Les propriétaires proposent aujourd'hui de vendre aussi à la commune les parcelles B 1982 et B 160.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider l'achat de la totalité des parcelles en prévision de futurs aménagements.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'achat des parcelles B 1982-1983-160 d'une superficie totale de 4 235 m² au prix de 75 000€,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes afférents à ce dossier,
- **DIT QUE** la dépense totale est prévue au Budget Primitif 2011 Article 2115 Opération 230.

12- INSTAURATION DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR LES COMMERCES

DÉLIMITATION D'UN PÉRIMÈTRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE PROXIMITÉ - DROIT DE PRÉEMPTION SUR LES CESSIONS DE FONDS ARTISANAUX, DE FONDS DE COMMERCE OU DE BAUX COMMERCIAUX.

Vu les articles L 214-1, L 214-2 et L 214-3 du code de l'urbanisme définissant les modalités d'application d'un droit de préemption des communes sur les fonds artisanaux, fonds de commerces et baux commerciaux,

Vu l'arrêté ministériel du 29 février 2008 relatif à la déclaration préalable à la cession de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux et modifiant le code de l'urbanisme,

Considérant qu'il est indispensable de sauvegarder le commerce de proximité et de préserver la diversité de l'activité commerciale, et les intérêts de la commune,

Monsieur le Maire précise que le décret n° 2007-1827 du 26 décembre 2007, codifié aux articles R 214-1 et suivants du code de l'urbanisme, est relatif au droit de préemption des communes sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux. Concernant la délimitation du périmètre, les dispositions en vigueur précisent que, lorsqu'une commune envisage d'instituer le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux, le maire soumet pour avis le projet de délibération du conseil municipal à la chambre de commerce et d'industrie et à la chambre des métiers et de l'artisanat dans le ressort desquelles se trouve la commune.

Le projet de délibération est accompagné :

- du projet de plan délimitant le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité ;
- d'un rapport analysant la situation du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur de ce périmètre et les menaces pesant sur la diversité commerciale et artisanale ;

En l'absence d'observations de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat dans les deux mois de leur saisine, l'avis de l'organisme consulaire est réputé favorable.

La délibération du Conseil Municipal fait l'objet de mesures de publicité et d'information.

Concernant l'exercice du droit de préemption : il est prévu qu'il peut s'exercer sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce ou les baux commerciaux lorsqu'ils sont aliénés à titre onéreux, à l'exception de ceux qui sont compris dans la cession d'une ou plusieurs activités prévue à l'article L 626-1 du code de commerce ou dans le plan de cession arrêté en application de l'article L 631-22 ou des articles L 642-1 à L 642-17 du code de commerce.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 MARS 2011

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, DÉCIDE de délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux.

Le périmètre concerne les quartiers suivants :

- La partie de la Rue des Mesures comprise entre le Camping de l'île Adeline et la Route de Léry incluses.
- Le Chemin du Halage et la Rue des Mesures dans leur partie comprise entre la Rue du Languedoc et la Rue du Limousin.

Chaque cession sera subordonnée, à peine de nullité, à une déclaration préalable faite par le cédant à la commune. Cette déclaration précisera le prix et les conditions de cession. Le droit de préemption sera exercé selon les modalités prévues par les articles L 213-4 à L 213-7. Le silence de la commune pendant deux mois à compter de la réception de la déclaration vaudra renonciation à l'exercice du droit de préemption. Le cédant pourra alors réaliser la vente aux prix et conditions figurant dans sa déclaration.

13- MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire expose ce qui suit :

- Entendu que le Plan d'Occupation des Sols de POSES (daté du 2 septembre 1988) présentait des incompatibilités avec le Plan de Prévention des Risques d'Inondations (approuvé le 20 décembre 2002) quant à l'attribution de permis de construire sur la commune (*le POS limitait la hauteur des soubassements et ne permettait pas dans certains cas le respect de la prescription de hauteur de premier plancher du PPRI*) ;
- Entendu que face à ce constat la commune a confié au cabinet GEODIA l'élaboration d'un Plan d'Occupation des Sols Modifié visant à régler ces incompatibilités ;
- Entendu que ce Plan d'Occupation des Sols Modifié a fait l'objet d'une enquête publique réalisée du 18 février au 18 mars 2011 en présence de M. Gérard MOULIN, exerçant la profession de commandant de police retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif ;
- Entendu que le Plan de Prévention des Risques d'Inondations est imprécis quant à définition des bras principaux (dans lesquels les constructions sont réalisables à une distance de cinquante mètres de la crête de berge) et secondaires (dans lesquels les constructions sont réalisables à une distance de trente mètres de la crête de berge),
- Entendu que la dernière carte de définition des bras principaux et secondaires sur Poses accompagne un courrier en date du 7 février 2009, de M. Georges GUION, Chef du Service Sécurité, Contrôle et Prévention des Risques, et que cette carte au format A4 est imprécise ;
- Entendu que M. BIENVENU, Responsable de l'Unité Planification Urbaine et Rurale de la DDTE de l'Eure, nous a adressé une remarque dans le cadre de l'enquête publique (voir pièce jointe), accompagnée d'un plan qui aurait été validé le 20 septembre 2010 (et qui porte une mention manuscrite « validé le 20/09/2010 », sans tampon ni signature), plan dont nous n'avons pas connaissance mais qui s'avère être identique à celui du 7 février 2009 de M. GUION,
- Entendu que dans un relevé de conclusions d'une réunion entre la mairie de Poses et les services de l'État (voir pièce jointe), rédigé par M. Pascal THERY, accompagné d'un courrier de M. Mathieu MAUPETIT, Responsable de l'Unité Prévention des Risques et Gestion de Crise, en date du 1^{er} octobre 2009, il est constaté cette imprécision :
 - « Pour le deuxième point (pourquoi la bande d'écoulement n'est pas définie sur la base historique?), il y a effectivement un problème. Cet aspect est maintenant intégré dans les nouveaux règlements des PPRI (bande d'écoulement ou alignement sur les constructions adjacentes). Ce n'est pas le cas pour le PPRI de la boucle de Poses approuvé le 20 décembre 2002. Dans l'immédiat, pour la boucle de Poses, c'est donc 30 ou 50 mètres. La notion d'existant n'est prise en compte que pour les extensions... »
 - « Le projet du PPRI de la boucle de Poses, comme tous les autres PPRI a bien fait l'objet d'une concertation avec les collectivités. La concertation a porté avant tout sur le zonage réglementaire, **mais il apparaît peu envisageable que la problématique « bande d'écoulement » ait pu être identifiée à ce moment là.** Elle l'a été par les services de l'état lors de l'instruction des PC. Il a d'ailleurs fallu attendre le premier cas dans le cadre de l'instruction d'un acte d'urbanisme pour pointer le problème... »
 - **« Il a été précisé que la carte présentée par la DDE n'était qu'une proposition basée sur une simple étude cartographique. La remarque de la commune est donc recevable et va être étudiée par la DDE. En cas de changement, trois des quatre actes d'urbanisme actuellement bloqués pour un problème de bande d'écoulement pourraient être délivrés. La commune rappelle qu'un projet de CU sur l'un des trois terrains a fait l'objet par le service instructeur de l'époque (ODE-ST) d'un avis favorable (prise en compte d'une bande de 30 m et non de 50 m) »**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 MARS 2011

- « La DDE prend acte de la demande de la CASE d'une cartographie permettant de situer les bras principaux et secondaires dans le cadre du PPRI de la boucle de Poses »
- Entendu que depuis la réception de ce relevé de conclusions la DDE n'a pas fourni à la commune une carte précise des bras principaux et secondaires ;
- **Entendu que le Conseil Municipal de Poses insiste pour dire que l'adoption du PPRI s'est faite en 2002 sans aucune référence cartographique définissant les bras principaux et secondaires et qu'en conséquence de quoi, comme l'atteste le relevé de conclusions de M. THERY, il n'a pu être analysé sur ce point ;**
- Entendu qu'il reste très peu de terrains constructibles sur Poses ;
- Entendu que deux parcelles ont été vendues au lieu dit le Mesnil de Poses et que dans un premier temps les nouveaux propriétaires ont obtenu des certificats d'urbanisme de la Direction Départementale de l'Équipement déclarant ces parcelles constructibles dans un bras secondaire, et donc pouvant accueillir des habitations à trente mètres de la crête de berge ;
- Entendu que la Communauté d'Agglomération, qui a depuis repris l'instruction des permis de construire, a une autre interprétation et déclare ces parcelles sur un bras principal, ce qui de fait rend la construction sur deux de ces terrains impossibles ;
- Entendu qu'au sens de l'écoulement des eaux en temps de crue il est de notoriété que le Mesnil de Poses se trouve dans le bras secondaire du fleuve ;
- Il a été annexé au Plan d'Occupation des Sols un plan précis de la définition de ces bras.
- Par ailleurs :
- Entendu que l'enquête publique n'a donné lieu à aucune autre remarque de fond (les personnes s'étant déplacées en pensant à avoir à donner un avis sur un Plan Local d'Urbanisme)

M. Le Maire propose :

- D'annexer le plan de la définition précise des bras secondaires et principaux du plan informatif au Plan d'Occupation des Sols Modifié.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité,

ANNEXE le plan de la définition précise des bras secondaires et principaux du plan informatif 2 au plan d'occupation des Sols modifié.

14- ANNULATION DE TITRES SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une famille était redevable de 235,45€ au titre du périscolaire. Un règlement de 80,82€ a été effectué et le reste a été donné en chèques CESU valables jusqu'au 31 Janvier 2010.

Le conseil municipal a délibéré en Janvier 2010 pour accepter ce mode de règlement. L'adhésion au centre de CESU a été effective en Février et les CESU n'étaient plus valables. Par conséquent, il vous est demandé d'annuler les 154,63€ restants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, **ANNULE** le titre n° 227 bordereau 54 de 2009 pour un montant de 154,63€, **DIT** qu'une somme est prévue au Budget Primitif 2011 à l'article 673.

15- DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DE LA RUE DU COMTÉ DE NICE / CLASSEMENT DE LA NOUVELLE RUE

Le conseil a délibéré précédemment pour valider la modification du tracé de la Rue du Comté de Nice. Pour finaliser la transaction, il est nécessaire de désaffecter et déclasser la partie de la Rue qui est laissée à M. BERTHEUX et de classer la nouvelle rue dans le domaine public de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité,

- **DÉSAFFECTE et DÉCLASSE** la partie de la Rue du Comté de Nice qui est cédée à M. BERTHEUX et la classe dans le domaine privé,
- **CLASSE** la partie de la rue cédée par M. BERTHEUX dans le domaine public de la commune, selon le plan ci-joint,
- **AUTORISE** l'échange et Monsieur le Maire à signer tous actes afférents à ce dossier.

16- NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ AU S.I.E.M. (ÉCOLE DE MUSIQUE DE VAL DE REUIL LÉRY POSES)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les délégués au S.I.E.M. ont été désignés en Mars 2008 après les élections municipales. Mme TOURNÉ Murielle en qualité de Titulaire, Mme HANGUEHARD Claudine en qualité de suppléante.

Il convient de nommer un nouveau suppléant pour remplacer Mme HANGUEHARD qui ne peut plus participer aux réunions.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 MARS 2011

Mme FRERET Annabel est candidate. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, **NOMME** Mme FRERET Annabel, déléguée suppléante au S.I.E.M.

17- SUBVENTION À L'ÉCOLE

Le Conseil Général a versé à la Mairie, la subvention destinée à l'école pour la classe de neige soit 1 410.00 €. L'école attend cette subvention pour pouvoir régler le solde de la facture au Centre équestre. Pour régler ce problème au plus vite, Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à procéder à un virement de crédits pour que la mairie reverse à l'école cette somme.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, DÉCIDE le virement de crédits ci-dessous :

- Article 6574 – Subventions : 1 410.00 €
- Article 7473 – Subvention département : 1 410.00 €

18- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET DES CONSEILS DE COMMUNAUTÉ

Piscine Intercommunale

M. PIEDNOËL informe les élus de la construction d'une piscine "intercommunale" à Louviers. Les travaux devraient démarrer d'ici un an et demi.

Au final, la piscine - implantée sur l'ancien site Soprema (à proximité de la rue Saint-Jean) - pourrait ouvrir ses portes en septembre 2013. Cet équipement sportif et de loisirs sera financé par la Communauté d'Agglomération. Pour cela, la Communauté d'Agglomération a modifié ses statuts et adopté une nouvelle compétence facultative: "Construction, aménagement, entretien et gestion des nouveaux centres aquatiques".

Travaux de la Gare de Val de Reuil

Le document qui présente le projet de rénovation de la gare de Val de Reuil est consultable en mairie. La reconstruction d'une gare à l'échelle de Val de Reuil est accompagnée de la volonté de s'inscrire dans une démarche éco-durable.

19- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2011

Les élus n'ayant aucune observation à formuler, le compte rendu du Conseil Municipal du 28 Janvier 2011 est approuvé à l'unanimité.

20- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Commission Développement Durable.

La commission a réfléchi sur le principe d'éteindre l'éclairage public quelques heures par nuit, par souci d'économie. En 2010, 9764,48€ ont été dépensés au titre de l'éclairage public. Si on imagine éteindre 5 heures par nuit, l'économie représenterait 2 044,00 €/an.

Il a été évoqué l'idée de laisser l'éclairage dans les carrefours et de ne pas éteindre Chemin du Halage mais de réduire l'intensité des luminaires. Techniquement il faut convenir d'un rendez-vous avec l'entreprise de maintenance de l'éclairage public pour évoquer ces possibilités.

Mme FRERET explique qu'une commune, déjà engagée dans cette action, a rencontré des soucis avec les usagers.

En effet, un accident s'est produit au moment où la commune était dépourvue d'éclairage et une plainte a été déposée pour manque de sécurité. Il est conseillé de faire au préalable un sondage auprès des habitants.

Pédibus

La commission organise une réunion le Mardi 29 Mars avec les parents du secteur "Nivernais vers l'école" qui ont répondu favorablement. Cette réunion permettra de mettre en place ce projet dès le 4 Avril.

SCOT Seine Eure Forêt de Bord

L'enquête publique commence le 4 Avril et se termine le 5 Mai 2011 – Le dossier est consultable en mairie et un registre est à disposition du public.

Plan Local d'Urbanisme

Un groupe de travail présidé par Pierre THIRIET est mis en place. Les élus intéressés informent le secrétariat.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 MARS 2011

Dates à retenir

10/04/2011	14H00	Loto des Anciens travailleurs de POSES
15/04/2011	19H00	Réunion Publique Salle Marcel Niquet
16/04/2011	11H00	Cérémonie pour le regroupement des tombes de soldats morts pour la France et inauguration du mât au Cimetière d'Andé.
24/04/2011	11h00	Cérémonie Souvenir des Déportés au cimetière de Tournedos sur Seine
30/04/2011	6H00	Foire à tout
01/05/2011	6H00	Foire à tout
08/05/2011	11H00	Cérémonie au Monument aux Morts de Poses
15/05/2011	12H30	Buffet campagnard de l'association des Anciens Travailleurs de POSES
27/05/2011	13h30	Carnaval de l'école
27/05/2011	19H00	Conseil Municipal
28/05/2011	15H00	Fêtes des Mères et des Pères salle Marcel NIQUET
05/06/2011		Fête de la Peinture
24/06/2011		Spéctacle de l'école
25/06/2011		Kermesse de l'école
30/06/2011		Voyage de l'association des Anciens Travailleurs de POSES
01/07/2011	19H00	Conseil Municipal
14/07/2011	11H30	Cérémonie au cimetière et sur la place de la république.
17/07/2011		Conte à l'Église pour le 1100ème anniversaire de la Normandie
10/09/2011	6H00	Foire à tout
18/09/2011	14H00	Vente d'objets confectionnés par les Anciens Travailleurs de POSES au Nivernais
30/09/2011	19H00	Conseil Municipal
21/10/2011	19H00	Conseil Municipal
20/11/2011		Pot au Feu par l'association des Anciens Travailleurs de POSES au BISTRO de POSES
25/11/2011	19H00	Conseil Municipal
05/12/2011		Cérémonie au monument aux Morts avec les communes de Léry et Tournedos sur Seine.
16/12/2011	19H00	Conseil Municipal

A 20 heures 45, constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Le Maire, Pierre AUBINAIS